

« DUERP : ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS ET CONSTRUIRE SON DUERP dans les entreprises de moins de 11 salariés »

Depuis 2001, le DUERP formalise l'évaluation des risques. Depuis la réforme de 2021-2022, il s'inscrit encore davantage dans une démarche globale de prévention, de traçabilité et d'amélioration continue des conditions de travail.



7 heures



Présentiel



Distantiel



Sur devis



Plusieurs sessions par an,
à la demande

Profils des stagiaires :

- Responsable d'entreprise TPE/PME
- Gestionnaire RH
- Toute personne impliquée dans le processus de la prévention

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de cette formation, chaque participant est capable de :

- comprendre les obligations de l'employeur en matière d'évaluation des risques professionnels ;
- identifier les principales familles de risques présentes dans son entreprise ;
- définir les différentes unités de travail ;
- évaluer les risques professionnels ;
- définir des mesures de prévention adaptées ;
- Appréhender la construction de son Document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- comprendre l'enjeu du plan d'actions de prévention ;
- comprendre les principaux enjeux de responsabilité de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail.

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et réglementaires
- Pédagogie interrogative et active
- Mise en pratique avec la construction progressive d'un outil opérationnel afin de commencer à structurer son évaluation des risques
- Quizz de connaissances de type QCM

Objectifs de développement des compétences :

- Structurer une démarche d'évaluation des risques professionnels
- Construire ou actualiser un DUERP en utilisant une méthodologie adaptée à l'activité et à l'organisation de l'entreprise.
- Intégrer la prévention dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise
- Adopter une posture proactive en matière de prévention, en passant d'une logique de conformité réglementaire à une logique d'amélioration continue des conditions de travail.
- Identifier les principaux enjeux de responsabilité de l'employeur et du dirigeant en matière de santé et de sécurité au travail

Modalités d'évaluation :

- Une grille d'auto-positionnement est à compléter par l'apprenant en amont et en aval de la formation pour évaluer la progression des compétences acquises
- Un questionnaire individuel d'évaluation à chaud sera rempli par chaque stagiaire à l'issue de la formation

Modalités de suivi :

- Une feuille d'émargement par demi-journée de formation pour justifier de sa réalisation
- Un certificat de réalisation
- Un questionnaire individuel d'évaluation à froid de la formation sera rempli par chaque stagiaire 3 mois après la formation.

Prérequis : il est recommandé au participant de venir avec les éléments utiles à la compréhension de son environnement professionnel.

1 – Comprendre le cadre juridique du DUERP

Qu'est-ce que le DUERP ?

- obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité ;
- responsabilité de l'employeur ;
- accès et conservation du DUERP ;
- mise à jour du document ;
- rôle des différents acteurs de la prévention.

Action du stagiaire : Réaliser un premier état des lieux de sa situation au regard du DUERP (questionnaire de positionnement et analyse de la situation de son entreprise)

2 – Identifier les unités de travail

- définition d'une unité de travail ;
- distinction entre poste, fonction, activité et unité de travail ;
- méthode d'identification des unités de travail ;
- prise en compte des situations de travail communes à plusieurs fonctions.

Action du stagiaire : Cartographier les principales unités de travail de son entreprise

3– Identifier les dangers et les situations à risque

- notion de danger ;
- notion de risque ;
- principales familles de risques professionnels ;
- situations dangereuses et conditions d'exposition ;
- dommages potentiels pour la santé et la sécurité.

Action du stagiaire : Observer et analyser une ou plusieurs situations de travail afin d'identifier les dangers, les personnes exposées et les dommages potentiels (grille d'identification des dangers et risques)

4– Évaluer et hiérarchiser les risques

- principes de l'évaluation des risques ;
- critères d'évaluation ;
- fréquence ou probabilité d'exposition ;
- gravité des dommages potentiels
- mesures de prévention existantes
- hiérarchisation des risques.

Action du stagiaire : Le stagiaire applique la méthode d'évaluation proposée et attribue un niveau de priorité aux risques identifiés (tableau d'évaluation et de hiérarchisation des risques)

5– Construire ou actualiser son DUERP

- organisation du DUERP ;
- formalisation des résultats de l'évaluation ;
- présentation des risques par unité de travail ;
- traçabilité des évaluations ;
- erreurs fréquentes ;
- critères d'un DUERP exploitable.

Action du stagiaire : Construire ou actualiser une partie de son propre DUERP à partir des risques identifiés et évalués (une ou plusieurs unités de travail renseignées dans le DUERP)

6 – Construire son plan d'actions de prévention

Contenus :

- principes de prévention ;
- hiérarchisation des actions ;
- mesures techniques ;
- mesures organisationnelles ;
- information et formation ;
- équipements de protection ;
- définition des responsables et des échéances ;
- suivi des actions.

Action du stagiaire : Transformer les résultats de l'évaluation en actions concrètes et hiérarchisées (plan d'actions de prévention)

7 – Savoir quand et comment actualiser son DUERP

- fréquence de mise à jour ;
- modification des conditions de travail
- nouveaux équipements ou matériels ;
- changement d'organisation ;
- apparition d'un nouveau risque ;
- évolution des connaissances ;
- suivi des actions engagées.

Action du stagiaire : Identifier les événements susceptibles de déclencher une nouvelle évaluation des risques dans son entreprise et définir une organisation permettant d'assurer le suivi du DUERP (tableau de suivi et calendrier prévisionnel d'actualisation)

Évaluation finale — Mettre en œuvre la démarche

Action du stagiaire :

Présenter la démarche d'évaluation des risques qu'il est capable de mettre en œuvre dans son entreprise et identifier ses prochaines actions.

Le stagiaire réalise une synthèse de son travail et définit les actions prioritaires à poursuivre à l'issue de la formation.

Formation animée par Séverine MICHEL

Nos formations sont dispensées en inter-entreprises.

→ Vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre cette formation ? Vous avez une question ?

STELLYS RH mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner et orienter les publics en situation de handicap. Rapprochez-vous de Séverine MICHEL, Responsable de la formation et référente handicap afin que nous prenions les mesures nécessaires au bon déroulement de votre formation.



Elle vous répond au 06 17 85 17 16 ou par mail severine.michel@stellys-rh.fr